



Renonciation droits parentaux

Par **Valentine marion**, le **08/06/2017** à **18:01**

Bonjour à tous,

Je suis a la recherche d'informations légale et non de jugement.

Un ami s'engage à me faire un enfant... à la seule condition que je m'engage à ne pas le "forcer" a le reconnaître devant un tribunal via un test de paternité et qu'il n'ai aucune pension a verser...

Ce que je veux faire...mais comment le faire?

Une lettre entre lui et moi signées, stipulant qu'il s'engage a renoncer a ses droits de peres et que je m'engage à ne pas reclamer de pension alimentaire.

Quel est la valeur de ce document ?

J'ai vu un acte de renonciation de parentalité chez un notaire, est ce valable dans notre cas?

Comment peut t il se defaire de ses droits parentaux et comment puis je moi m'engager et le liberer de toute obligations notamment financiere ?

Quels sont nos recours ?

Je vous remercie de vos reponses car les informations sur le sujet sont rares sur internet.

Bonne journee